

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



## Rappels réglementaires et objectifs du DOB

- La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales). Pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57 la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, et plus particulièrement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget afin que puisse être anticipée l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Contexte économique et financier
- Projet Loi de Finances (PLF) 2025
- Les orientations 2025 – Saint-Ay
- Analyse financière de la commune
- Stratégie financière
- Perspective 2025
- La dette de la ville
- Priorités d'investissements
- Conclusion

## **1.1 Contexte économique :**

L'exercice d'orientations budgétaires pour 2025 se déroule dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions particulièrement complexes. Ces incertitudes incluent les fluctuations des marchés, l'évolution des coûts de l'énergie, les tensions géopolitiques, la situation politique nationale consécutive à la dissolution de l'assemblée nationale ainsi que les défis liés à la transition écologique et sociale.

## **1.2 Contexte national :**

- Inflation projetée pour 2025 : 3% (source : Banque de France),
- Augmentation des coûts énergétiques impactant les dépenses de fonctionnement,
- Maintien de la réforme des dotations globales de fonctionnement (DGF) : diminution progressive des enveloppes pour les collectivités,
- Dette considérable de l'Etat,
- Soutien renforcé pour les projets éligibles au fonds vert et au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

## **1.3 Contexte local :**

- Accroissement de la population Agylienne,
- Enjeux de développement liés à la modernisation des infrastructures (voirie, éclairage public, bâtiments communaux),
- Pression fiscale maîtrisée.

## → Les principales mesures de la Loi de finances 2025 – Impact sur les collectivités locales

### 1. Dotations aux collectivités

- **Stabilisation de la DGF** : Montants gelés malgré l'inflation, limitant la capacité d'action des collectivités,
- **Soutien aux petites communes** : 500 millions d'euros dédiés aux projets locaux dans les zones rurales.

### 2. Contribution à la maîtrise des dépenses

- Incitations à réduire les dépenses de fonctionnement,
- Renforcement du contrôle budgétaire par les préfets pour respecter les trajectoires financières.

### 3. Fiscalité locale

- **Taxe foncière** : Revalorisation des bases d'imposition, augmentant les recettes des collectivités et les charges des contribuables,
- **Suppression des compensations** : Réduction progressive des dotations liées à la taxe d'habitation, fragilisant certaines communes.

## → Les principales mesures de la Loi de finances 2025 – Impact sur les collectivités locales

### 4. Transition écologique

- **Fonds vert renforcé** : +2 milliards d'euros pour financer des projets comme la rénovation énergétique et les mobilités douces.
- **Fiscalité environnementale** : Nouvelles recettes pour les collectivités via des taxes sur les véhicules polluants.

### 5. Services publics locaux

- Pression sur le financement des services essentiels (écoles, crèches, santé) en raison des restrictions budgétaires.
- Préoccupations accrues des communes rurales face à la montée des coûts.

**Le projet de loi de finances 2025 impose des contraintes financières aux collectivités tout en les incitant à jouer un rôle majeur dans la transition écologique. Les élus locaux restent préoccupés par leur capacité à maintenir les services publics et leurs qualités face à ces défis.**

## Objectifs du Conseil Municipal :

- Compléter les **équipements scolaires, petite enfance et jeunesse,**
- Développer **l'accueil de nos aînés,**
- Améliorer les **services de proximité et de santé – Maison de Santé Pluridisciplinaire,**
- Parfaire les **aménagements de sécurité et de voiries,**
- **Entretenir, rénover** les bâtiments existants,
- Engager des actions en faveur de la **biodiversité, des économies d'énergies et énergies renouvelables,**
- Finaliser la construction du **château d'eau,**
- Continuer à soutenir la **vie associative** par des équipements performants.

## Objectifs financiers :

- **Maîtrise des dépenses** de fonctionnement tout en **maintenant le niveau de service public,**
- Contrôler les effets sur la masse salariale,
- **Limitation de l'érosion de l'autofinancement** face à la stagnation des recettes.

## ❖ Perspectives globales 2025 :

- Stabilisation des recettes grâce à une gestion fiscale rigoureuse
- Diminution des dépenses énergétiques
- Maintien de l'endettement

## ❖ Dépenses de fonctionnement :

- Maitrise des charges de personnel
- Réduction des consommations énergétiques grâce aux investissements dans les bâtiments publics et à l'attribution de nouveau marché public
- Maitrise des dépenses générales de fonctionnement

## ❖ Recettes fiscales et dotations :

- Pas de hausse des taux d'imposition en 2025
- Stabilisation des dotations

- **Budget 2024 : Principales observations**

- ***Recettes de fonctionnement*** : stabilité des recettes de fonctionnement,
  - Principales ressources : fiscalité directe locale (65%), DGF (10%), autres recettes (25%).

- ***Dépenses de fonctionnement*** :

- Diminution des couts énergétiques de 20%,
- Augmentation de la masse salariale.

- ***Encours de la dette*** :

Rétablissement de la CAF nette (= CAF Brute – annuités de la dette), du à l'apurement de la dette ;

- Remboursement total de la ligne de trésorerie de 300 000€,
- Remboursement de l'emprunt à court terme de 240 000€,
- Emprunt arrivant à échéance en décembre 2024.



## ☐ **Réduire l'endettement :**

- ✓ Maintien d'un endettement raisonnable, avec un encours limité à l'emprunt pour financer les projets majeurs principalement dans les budgets annexes.

## ☐ **Capacité d'autofinancement :**

- ✓ Maximiser l'autofinancement en réduisant les dépenses courantes non essentielles,
- ✓ Favoriser les partenariats pour limiter le recours aux fonds propres (subventions).

## ☐ **Fiscalité locale :**

- ✓ Maintien d'une pression fiscale modérée pour soutenir le pouvoir d'achat des habitants.



# Perspectives 2025



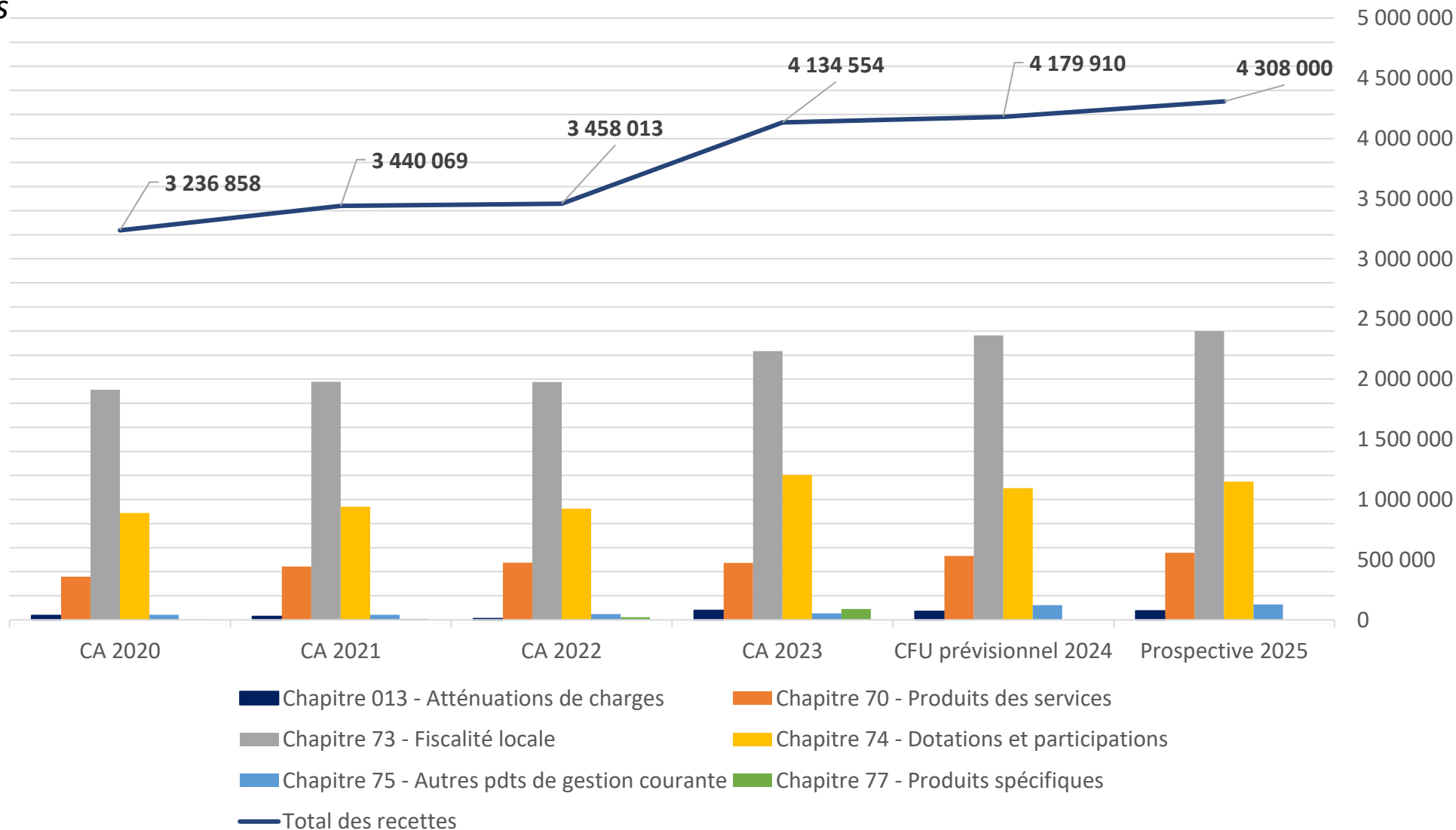
# BUDGET PRINCIPAL — recettes de fonctionnement

# Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



Exprimées en euros



# Les recettes réelles de fonctionnement

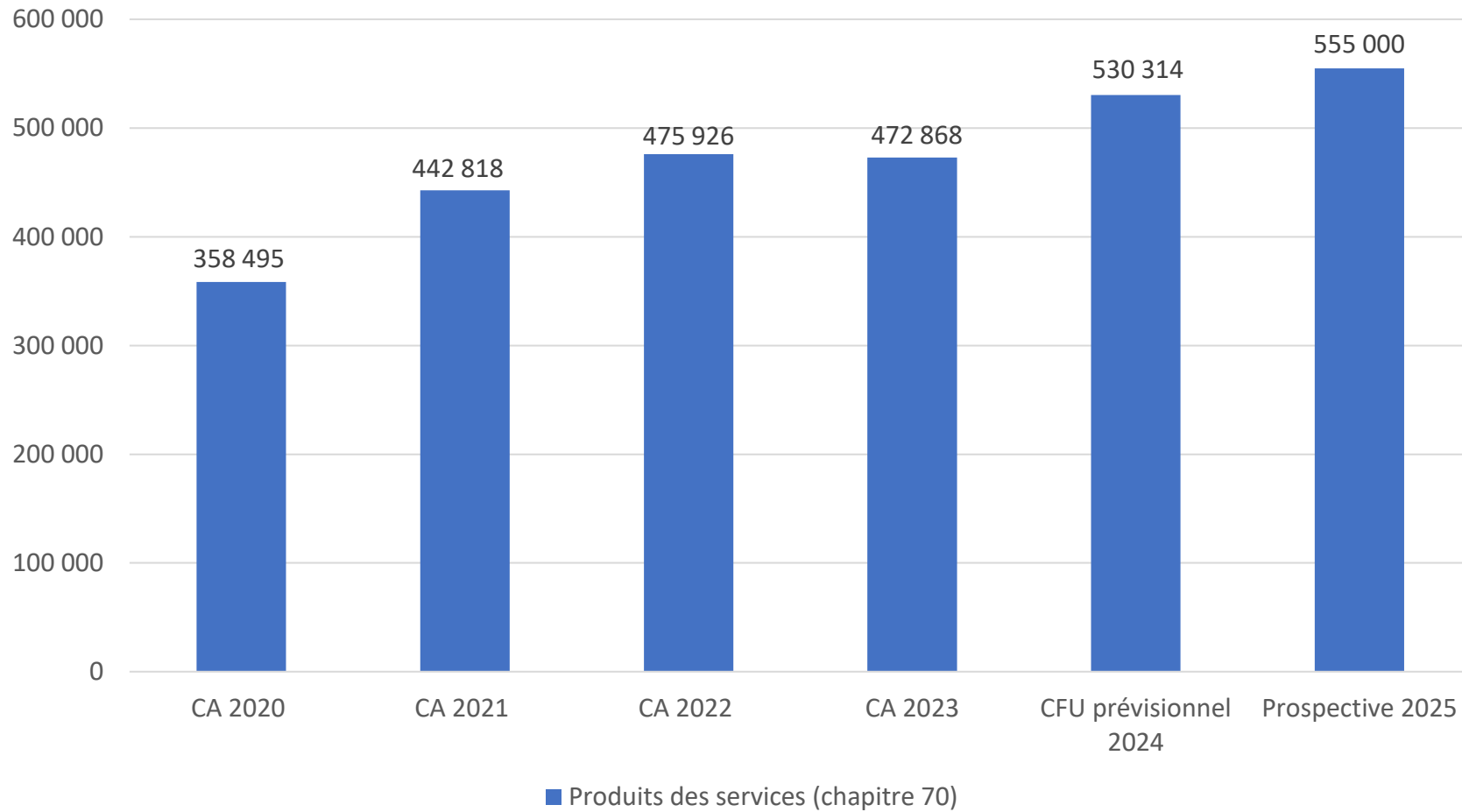
Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



→ **Augmentation des tarifs chaque année en fonction de l'inflation**

*Exprimées en euros*

## PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)



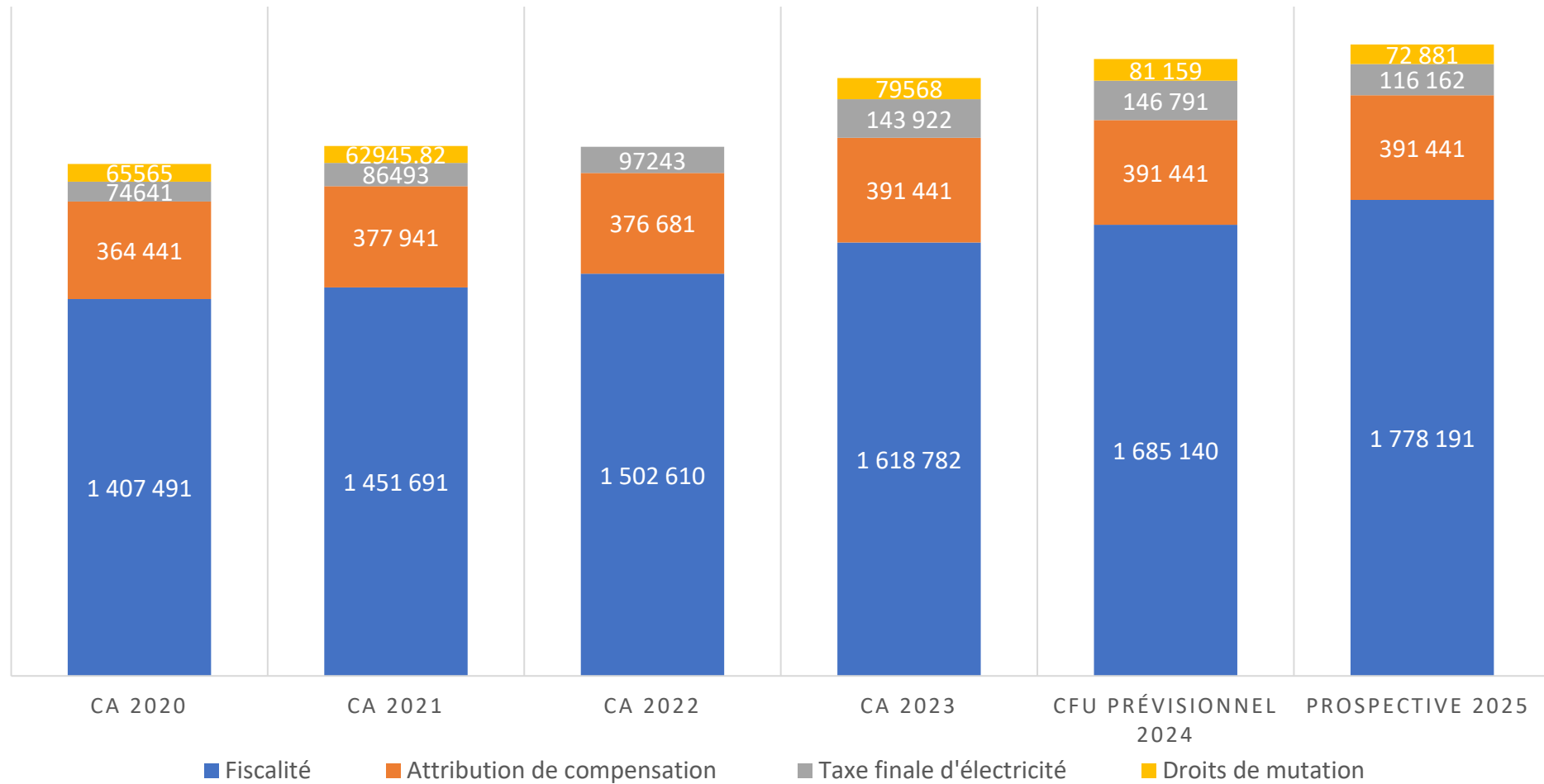
# Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



Exprimées en euros

## IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73)



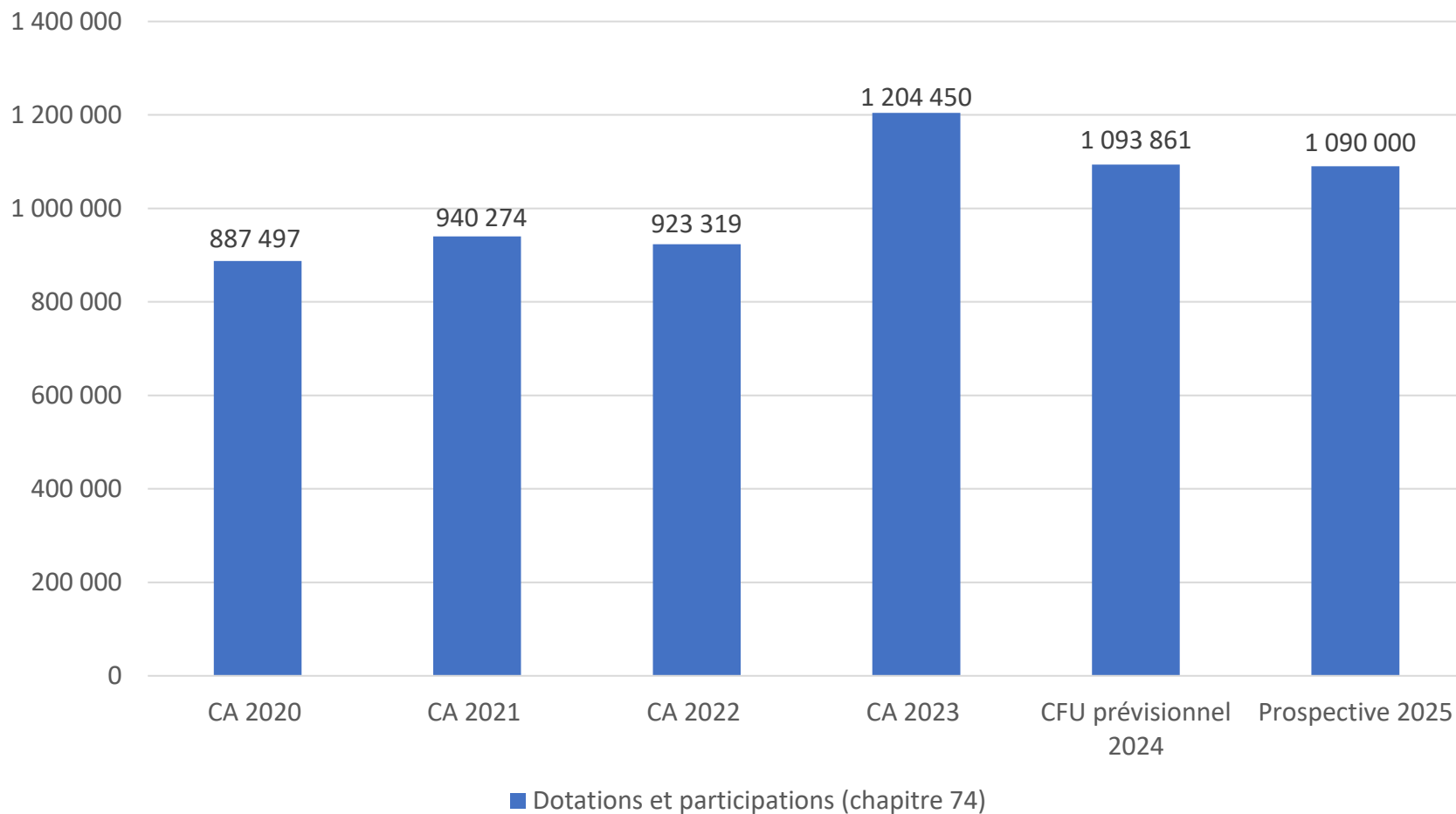
# Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



*Exprimées en euros*

## Dotations et participations (chapitre 74)



# La dotation globale de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



*Exprimés en euros*

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU prévisionnel 2024	Prospective 2025
<b>Dotation forfaitaire</b>	334 608	339 230	287 073 <i>Droit de mutation non perçue</i>	347 310	352 050	<b>352 050</b>
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	190 882	220 647	235 245	267 058	291 938	<b>290 000</b>
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	20 817	25 944	26 705	30 510	30 186	<b>30 186</b>
<b>Total DGF notifiée</b>	546 307	585 821	549 023	644 878	674 174	<b>672 236</b>





# BUDGET PRINCIPAL — dépenses de fonctionnement

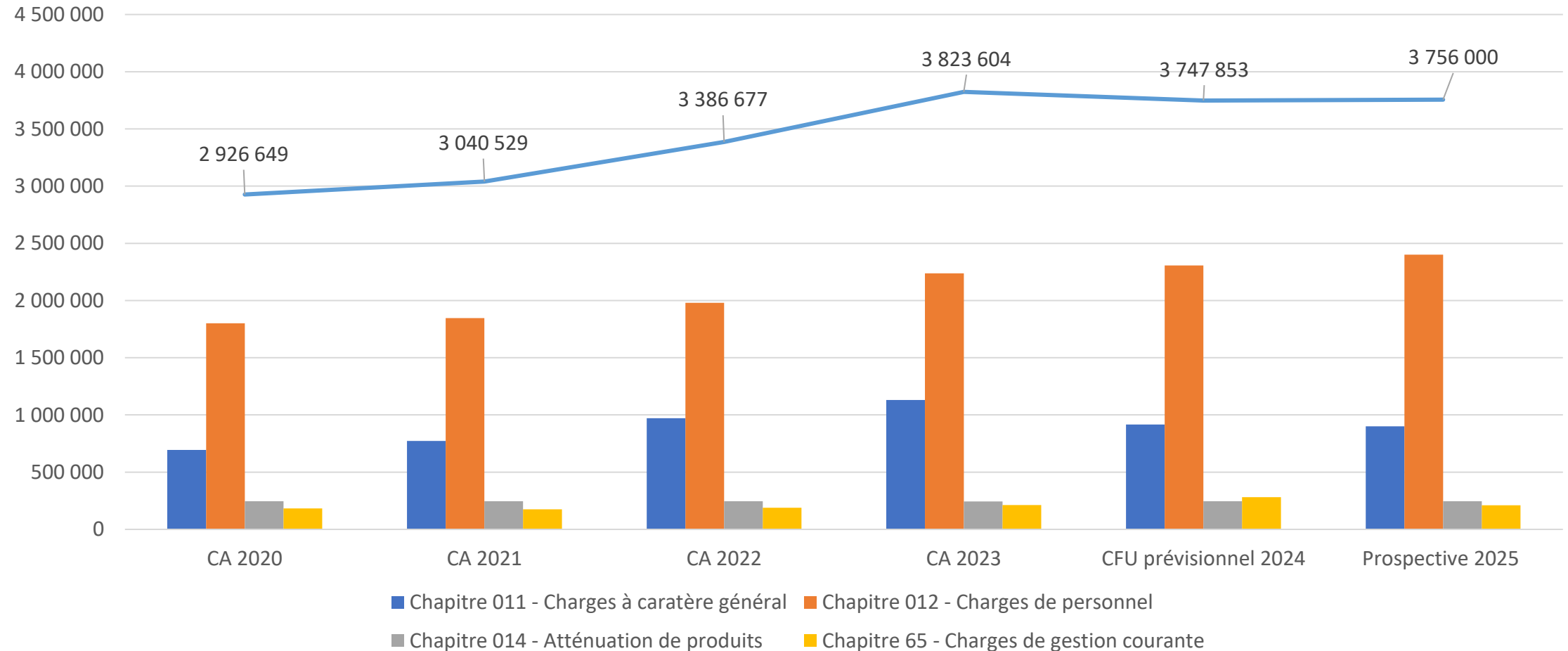
# Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



Exprimées en euros

## Les dépenses de fonctionnement (Hors charges exceptionnelles)



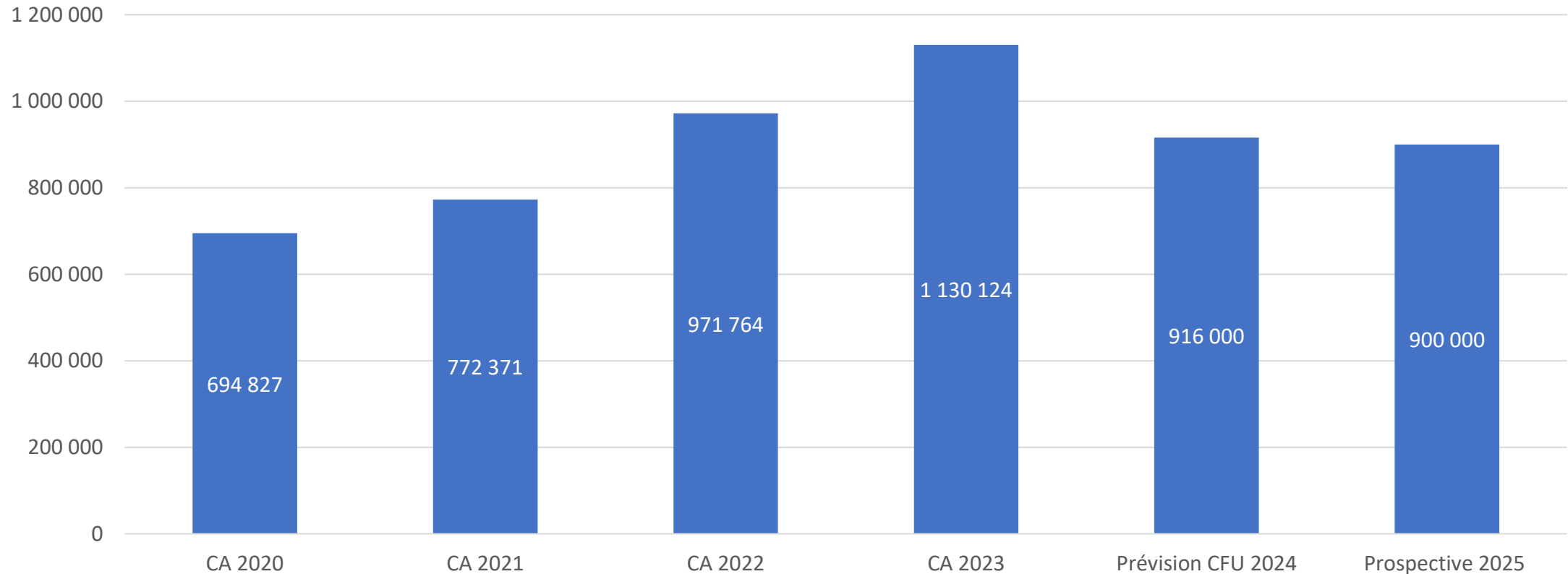
# Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



Exprimées en euros

## Chapitre 011 : charges à caractère général



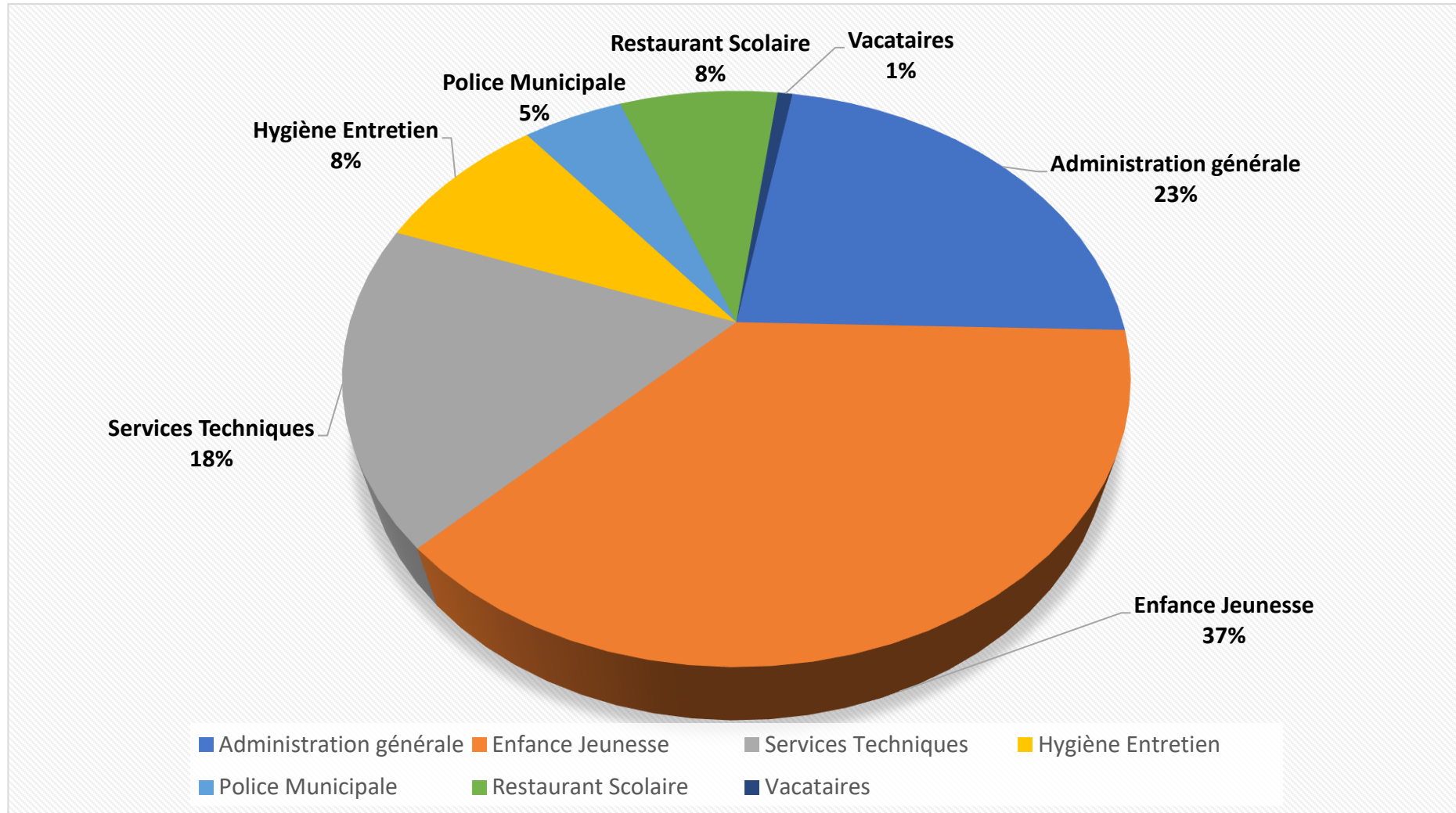
➔ Les dépenses à caractère général évoluent à la baisse en raison de la rationalisation des dépenses ainsi qu'une baisse significative des dépenses énergétiques grâce aux nouveaux contrats souscrits par la commune en 2025.

# Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (012)

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE

## Orientations budgétaires 2025

Enveloppe globale de 2 400 K€ en 2025 contre 2 332 K€ en 2024



# Les dépenses réelles de fonctionnement : les charges de personnel (012)

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



## Orientations budgétaires 2025

Enveloppe globale de 2 400 K€ en 2025 contre 2 332 K€ en 2024

Une masse salariale de base qui augmente suite aux nombreuses réformes et décisions de 2024 et qui vont se répercuter en année pleine en 2025 :

- Transfert des Comptes Epargne Temps : 3 agents = 3 108€ au total
  
- Mouvements du personnel :
  - 17 avancements d'échelon estimés à 8 000€ brut annuel,
  - 8 avancements de grade estimés à 1300€ brut annuel,
  - 1 agent en retraite progressive au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
  - 1 recrutement service technique (espaces verts) – 2 recrutements administration générale – 1 recrutement restaurant scolaire pour remplacement agent en arrêt maladie - 1 recrutement service enfance pour remplacement congé maternité (multi-accueil) – 1 recrutement pour remplacement départ en retraite (police municipale) – 1 recrutement service hygiène entretien pour remplacement congé parental,
  - 2 titularisations au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (enfance-jeunesse),
  - 1 mise en stage au 1<sup>er</sup> septembre 2025 (voiries),
  - 1 interruption de stage (démission) au 6 janvier 2025,
  - 1 congé parental,
  - 1 mise en disponibilité au 31 mars 2025.
  
- Les sorties de personnels :
  - 1 départ à la retraite au 1er mai 2025,
  - 1 radiation des cadres (démission) au 6 janvier 2025.

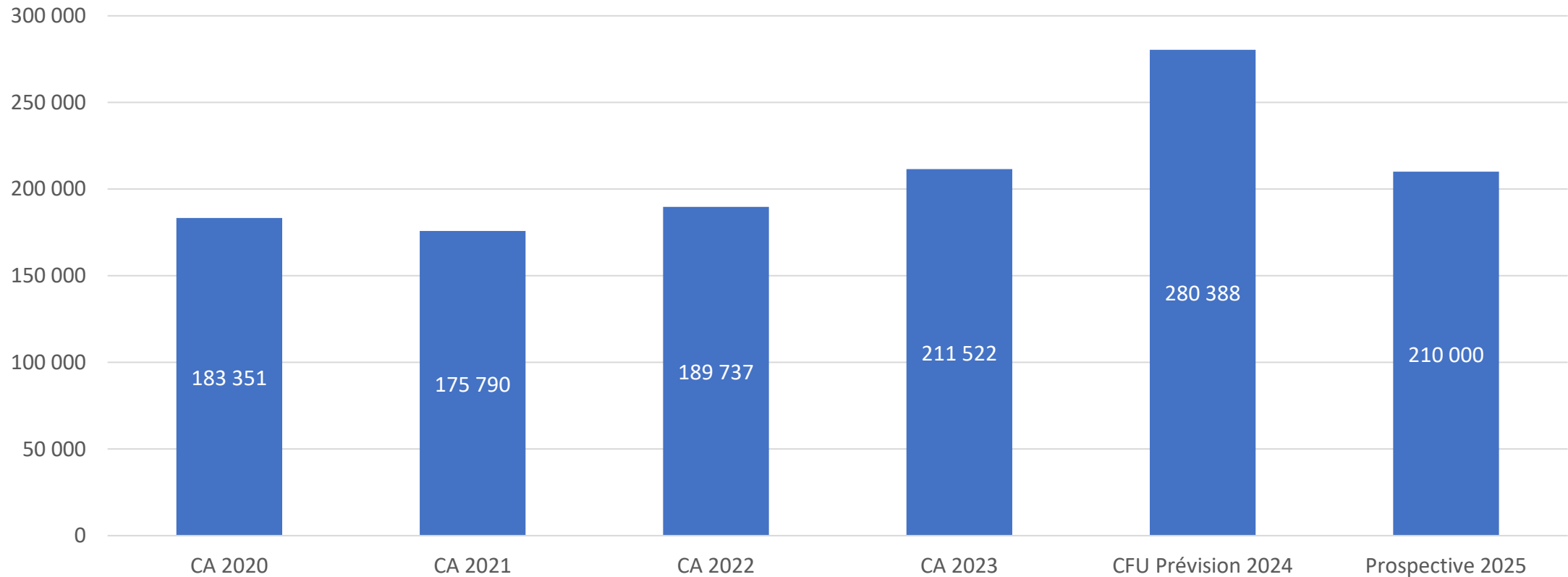
# Les dépenses réelles de fonctionnement : charges de gestion courante (65)

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



Exprimées en euros

## Chapitre 65 : charges de gestion courante



### Objectifs 2025 :

- Enveloppe de soutien aux associations à 90 000€,
- Stabilisation de la subvention au CCAS : 15 000€.



# La dette de la ville

# La dette de la ville

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE

## Orientations budgétaires 2025 :

L'ensemble des projets sont étudiées afin d'optimiser la dette de notre collectivité.

Montant du Capital Restant Dû au 31/12/2024 : **2 625 719 €**

	Capital restant dû - multi budget	Budget communal	Budget eau potable	Budget MSP
2024	1 742 226.00 €	1 651 062.00 €	91 164.00 €	- €
2025	2 625 719.00 €	1 302 739.00 €	1 322 979.00 €	1,2M€ + 800k€ prévu 03.2025 €
2026	3 950 071.00 €	1 102 488.00 €	1 287 470.00 €	1 560 112.00 €
2027	3 276 746.00 €	911 251.00 €	1 261 495.00 €	1 104 000.00 €
2028	3 064 734.00 €	772 061.00 €	1 236 673.00 €	1 056 000.00 €
2029	2 852 092.00 €	630 978.00 €	1 213 113.00 €	1 008 000.00 €
2030	2 636 566.00 €	487 959.00 €	1 188 606.00 €	960 000.00 €
2031	2 470 081.00 €	394 967.00 €	1 163 114.00 €	912 000.00 €
2032	2 318 551.00 €	317 954.00 €	1 136 596.00 €	864 000.00 €
2033	2 190 167.00 €	265 154.00 €	1 109 012.00 €	816 000.00 €
2034	2 061 008.00 €	212 689.00 €	1 080 318.00 €	768 000.00 €
2035	1 929 677.00 €	159 206.00 €	1 050 471.00 €	720 000.00 €

- ✓ L'emprunt relatif à la station d'eau potable s'équilibre avec la surtaxe de l'eau.
- ✓ L'emprunt relatif à la MSP sera couvert à 85% par les loyers versés par les professionnels de santé.



## **1. Transition écologique**

- Rénovation toiture du gymnase A
- Passage progressif à l'éclairage LED dans les bâtiments communaux et l'éclairage public
- Rénovation toiture du Groupe Scolaire François Rabelais
- Géothermie MSP

## **2. Infrastructures et équipements**

- Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Finaliser la construction du château d'eau
- Entretien des voiries communales
- Achat d'un tracteur-épareuse
- Renouvellement d'équipements et d'outillages

## **3. Services à la population**

- Résidences seniors en collaboration avec Valloire Habitat

# Conclusion

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 045-214502692-20250203-2025\_012-DE



Le budget 2025 s'inscrit dans une dynamique de **transition et de développement**, tout en veillant à préserver l'équilibre financier et la trésorerie de la commune.

Les efforts engagés pour maîtriser les charges, investir dans des projets structurants et renforcer la qualité des services publics constituent les priorités de ce nouvel exercice budgétaire.

Les élus sont invités à débattre de ces orientations pour définir ensemble les actions à mettre en œuvre dans les mois à venir.